

## PREFET DE MAYOTTE

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

#### Direction des relations avec les collectivités locales

#### Bureau du contrôle de la légalité, de l'intercommunalité et des élections

**ARRETE n° 2019-SG-712 du 19 septembre 2019  
portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de  
Dembéni/Mamoudzou(CADEMA)  
au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

LE PRÉFET DE MAYOTTE  
chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 ;

VU la loi n° 2010 - 1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 64 et 66 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 29 juillet 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-17605 du 28 décembre 2015 portant création de la Communauté de communes du Centre ouest de Mayotte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 528-SG-2019 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature à M Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

### ARRETE

**Article 1** : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les statuts de la Communauté d'agglomération de Dembéni et Mamoudzou(CADEMA) sont modifiés comme suit :

#### 4 – 1 compétences obligatoires

7 – 1 – 7 eau

7 – 1 – 8 assainissement

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte et le Président de la CADEMA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs

Le préfet,  
délégué du Gouvernement,  
Préfet de Mayotte  
et par délégation  
Secrétaire général  
Edgar PEREZ

The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top and "PREFECTURE DE MAYOTTE" at the bottom, separated by two stars. Inside the ring is a central emblem featuring a figure on horseback. Below the emblem, the text "N° 976-0" is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Edgar PEREZ". To the right of the stamp, there is additional text: "Le préfet, délégué du Gouvernement, Préfet de Mayotte et par délégation Secrétaire général Edgar PEREZ".